

PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 AVRIL 2022



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 avril 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD DU JEUDI 14 AVRIL 2022

Etat de présence à l'ouverture de la séance, soit 18h00

Ordre du jour

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 14 avril 2022

Ш	Conseille	rs élus	3	3		Mmes et MM	le	s Co	onse	eillers municipaux			Conseillers en exercice	33
'd'ordre	Présents	20	Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	Absents	13
S	M. René S	TEINER	Χ			M. Jean-Claude BREM Mme BECKER BARDELMANN	X			Mme Sophie ANNECCA-BECKA M. Ismail AJDID		X	Absent ayant donné procuration à des présents	membres
	Mmes et Mi M. Umit YILDIRIM	M les Adjoints	ΙX	Г		Mme Hermine MALAMANE Mme Geney, MATHE-HERMAL	X	-	_	Mme Solène LALLEMENT Mme Bérangère MESNIER	X	\vdash	Mme ANNECCA-BECKA à Mme M Mme SCHWEITZER à M,HELFEN	
2	Mme Raymonde S M. Gaetan VECCH	SCHWEITZER		X	5	M. Antoine PELLEGRINI M. Alain LETULLIER	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI Mme Nathalie PILI	Ê	X	M.WOJCIECHOWSKI à M.ATM, M. HERBIVO à M. LAUER	
4	Mme Carine MUL M. Pascal LAUER		X	Ê	7	M. Serge HAYDINGER	XX	H	19	Mme Valentine BORRACCIA Mme Edahbia NACIRI	X	Ŷ	Mme BERDELMANN à M. GAU Mme MATHE à Mme KLEIN	JDIG
	Mme Amandine G M. Lothaire GAUE		XX	F	9	M. Olivler MOUTON	XX	П	21	M. Tristan ATMANIA Mme Mireille STELMASZYK	X	X	M. CHAALAL à Mme NACIR Absents n'ayant pas donné procur:	
	Mme Virginie SPH M. Pascal HELFEN		X	F		M. Kevin HERBIVO Mme Najia BOUCHENGA		X		M, Mohamed CHAALAL		X	à des membres présents (excusés ou non excusés)	
F		AL PRESENTS TAL ABSENTS		2		TOTAL PRESENTS TOTAL ABSENTS		8 4		TOTAL PRESENTS TOTAL ABSENTS	_	7	Mme BORRACCIA (excusée Mme STELMASZYK (excusée	•
Ot	oservations :												Mme BOUCHENGA (excusé: M. AIDID (non excusé) Mme PILI (non excusée) M. VECCHIO (non excusé)	•

N .	SERVICES	ORIET	RAPPORTEURS	INDEX feaillet n° à feaillet n°
		Communications		314-315
DCM2022-45- 01	Finances	Fixation des taux des taxes directes locales pour 2022.	Monsieur le Maire	316-318
		signatures		319

REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE SAINT-AVOLD (Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal Séance du jeudi 14 avril 2022

	Conseille	ers élus	3	33		Mmes et MM	le	s C	on	selllers municipaux			Conseillers en exercice	33
l'd'ordre	Présents	20	Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	Absents	13
N	M. René :	STEINER	x			M. Jean-Claude BREM Mme BECKER BARDELMANN	X			Mme Sophie ANNECCA-BECKA M. Ismail AJDID	F	X	Absent ayant donné procuration à des présents	membres
	Mmes et M	IM les Adjoints	:		3	Mme Hermine MALAMANE	X	Γ	15	Mme Solène LALLEMENT	X	Г	Mme ANNECCA-BECKA à Mme N	A ULLER
	M. Umit YILDIRIN		X			Mme Genev. MATHE-HERMAL		Х		Mme Bérangère MESNIER	X		Mme SCHWEITZER à M.HELFEN	
	Mme Raymonde		L	Х		M. Antoine PELLEGRINI	X.		•-	M. André WOJCIECHOWSKI	L	ļΧ	M.WOJCIECHOWSKI à M.ATM.	ANIA
	M. Gaetan VECCI Mme Carine MUI		F	Х		M. Alain LETULLIER M. Serge HAYDINGER	X	┡	-	Mme Nathalie PiLi	H	X	M. HERBIVO à M. LAUER Mme BERDELMANN à M. GAL	IDIC
	M, Pascal LAUER		Ю	⊢		Mme Monique BETTINGER	X	⊢		Mme Valentine BORRACCIA Mme Edahbia NACIRI	X	ļΧ	Mme MATHE à Mme KLEIN	DIG
	Mme Amandine		怜	\vdash		M. Olivier MOUTON	x			M. Tristan ATMANIA	☆		M. CHAALAL à Mme NACIA	Ri .
	M. Lothaire GAU		忟	Н		Mme Christine KLEIN MORAWSKI	忟			Mme Mireille STELMASZYK	۳	İχ	Absents n'ayant pas donné procur	
8	Mme Virginie SPI	IR.	ΪX	П	11	M. Kevin HERBIVO	r			M. Mohamed CHAALAL	Г	ΙX	à des membres présents	
9	M. Pascal HELFEN	NSTEIN	X		12	Mme Najia BOUCHENGA		Х					(excusés ou non excusés)	
	<u>ד</u> סד	AL PRESENTS	i[8		TOTAL PRESENTS		8		TOTAL PRESENTS	5	4	Mme BORRACCIA (excusée	2)
	TO	TAL ABSENTS	ī	2		TOTAL ABSENTS		4	Π	TOTAL ABSENTS	<u> </u>	7	Mme STELMASZYK (excusé	e)
야	servations :	-											Mme BOUCHENGA (excusé	e)
													M. AJDID (non excusé)	
													Mme PILI (non excusée)	
													M. VECCHIO (non excusé)	1
													}	

0. COMMUNICATIONS

Exposé de M. le Maire.

Mesdames et Messieurs, je vous invite à ouvrir cette séance du conseil municipal. Il est 18 heures précises. Soyez les bienvenus.

Avant de débuter cette séance, je souhaite que nous prenions un moment pour rendre hommage à une personne qui nous a tragiquement quittés. Bien qu'il ne fût pas un élu, il a considérablement contribué à notre ville en tant que bénévole exemplaire. Il était l'un de ces hommes et femmes qui œuvrent dans l'ombre, sans jamais chercher la reconnaissance, mais dont l'impact est indéniable.

Nous nous souviendrons de M. Gilbert DAUB, décédé le 3 avril dernier à l'âge de 77 ans. Il mérite notre respect et notre gratitude. Je pense particulièrement à sa famille en ce moment difficile.

Pour ma part, j'ai eu le privilège de connaître Gilbert depuis mon enfance à la cité Jeanne d'Arc. Il était toujours présent, prêt à aider les autres, et je suis convaincu que la cité a perdu un véritable père. Gilbert a su rassembler et unir notre communauté au fil des ans, instillant en nous un esprit de solidarité inébranlable. Je me rappelle encore de ses histoires, de ses anecdotes, notamment lorsqu'il racontait comment il me promenait dans ma poussette.

Gilbert m'a énormément appris, et c'est en partie grâce à lui que j'ai pu constituer une équipe dévouée pour servir notre ville. Aujourd'hui, c'est la cité Jeanne d'Arc et la ville de Saint-Avold qui pleurent sa disparition.

Merci, Gilbert, pour tout ce que tu as accompli.

Je vous invite à vous lever pour observer une minute de silence en son honneur.

m	i n	ute	de	sile	nc	ρ	
111		ucc	uc	3110	. 11 C	C	

REMERCIEMENT

Un remerciement m'est parvenu, il émane de M. François CELLIER a qui nous avions attribué le prix du Bénévolat Roland BRACONNIER.

Pour extrait conforme

Saint-Avold, le 12 décembre 2024

R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE SAINT-AVOLD (Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 14 avril 2022

	Conseille	rs élus	3	3		Mmes et MM	le	s Co	ons	eillers municipaux			Conseillers en exercice	33
Pd'ondre	Présents	20	Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	Absents	13
Z	M. René S	TEINER	х		_	M. Jean-Claude BREM Mme BECKER BARDELMANN	X	_		Mme Sophie ANNECCA-BECKA M. Ismail AJDID	ij	X	Absent ayant donné procuration à des présents	membres
1	Mmes et M M. Umit YILDIRIM	M les Adjoints	X	\dashv		Mme Hermine MALAMANE Mme Genev, MATHE-HERMAL	Ľ		_	Mme Solène LALLEMENT Mme Bérangère MESNIER	X	Н	Mme ANNECCA-BECKA à Mme M Mme SCHWEITZER à M.HELFEN	
2	Mme Raymonde S M. Gaetan VECCH	SCHWEITZER	Ĥ	X	5	M. Antoine PELLEGRINI M. Alain LETULLIER	Â	П	17	M. André WOJCIECHOWSKI Mme Nathalie PILI	Ĥ	X	M.WOJCIECHOWSKI à M.ATM M. HERBIVO à M. LAUER	
4	Mme Carine MUL M. Pascal LAUER		X	Î	7	M. Serge HAYDINGER Mme Manique BETTINGER	$\frac{1}{x}$	Ⅱ	19	Mme Valentine BORRACCIA	>	Ŷ.	Mme BERDELMANN à M. GAU Mme MATHE à Mme KLEIN	ıbie
6	Mme Amandine G M, Lothaire GAUD		Ź		9	M. Olivier MOUTON	X	П	21	M. Tristan ATMANIA	X		M. CHAALAL à Mme NACIR	
8	Mme Virginie SPII M. Pascal HELFEN	₹	Ŝ		11	Mme Christine KLEIN MORAWSKI M. Kevin HERBIVO	X			Mme Mireille STELMASZYK M. Mohamed CHAALAL		XX	Absents n'ayant pas donné procur à des membres présents	∌tion
9	TOT	AL PRESENTS		_	12	Mme Najia BOUCHENGA TOTAL PRESENTS		X 8		TOTAL PRESENTS		4	(excusés ou non excusés) Mme BORRACCIA (excusée	
인	oservations :	TAL ABSENTS	2			TOTAL ABSENTS	_	4	-	TOTAL ABSENTS		_	Mme STELMASZYK (excusée Mme BOUCHENGA (excusée	
													M. AIDID (non excusé) Mme PILI (non excusée) M. VECCHIO (non excusé)	

1. FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur.

L'état de notification des taux d'imposition pour 2022 des taxes directes locales fait ressortir les données suivantes :

1) Taxes d'habitation et taxes foncières

Taxes	Bases 2021	Taux d'imposition 2022	Bases prévisionnelles 2022	Produits avec une augmentation du taux applicable sur la FFPB (bases 2022 x taux 2022)		
Habitation						
Foncière bâti	28 839 001	28,52 %	29 867 000	8 518 068		
Foncière non bâti	201 346	88,31%	200 900	177 415		
Totaux				8 695 483		

2) Allocations compensatrices

Au titre des taxes :

- d'habitation

291 880 €

- foncière bâtl et non bâti

2 165 230 €

- professionnelle/CFE

0€

2 457 110 €

3) Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) L'état 1259 pour l'année 2022 fixe le montant de la DCRTP à 1 331 051 € (Pour mémoire chiffre 2021 : 1 331 051 €)

4) Garantie individuelle de ressources (GIR): 2 575 759 €

Par ailleurs un coefficient correcteur s'applique car la Ville de Saint-Avold est surcompensée. Un prélèvement d'un montant de 686 402 € au titre des contributions directes sera effectué.

En 2022, la DGF de la Ville de Saint-Avold devrait rester négative comme les deux précédentes années et un nouveau prélèvement sera opéré sur le produit des taxes.

Par ailleurs, le montant de la participation au FPIC pour 2022 ne nous a pas encore été communiqué par les services préfectoraux.

Le Conseil Municipal est invité comme chaque année à fixer les taux de fiscalité applicables à l'exercice en cours.

Je vous propose de maintenir les taux votés en 2021.

- taxe d'habitation aucun taux voté : les taux de TH sont gelés depuis 2020

- taxe foncière (bâti) 28,52 % - taxe foncière (non bâti) 88,31%

Et le produit fiscal attendu s'élèvera à 8 695 483 €

Discussion

M. le Maire souligne que le point n°1 à l'ordre du jour concerne la fixation des taux des taxes directes locales pour l'année 2022. Il donne alors la parole à M. Lauer.

M. Lauer commence son intervention en remerciant M. le Maire, puis il présente les données relatives aux taux d'imposition pour 2022. Il indique que pour la taxe d'habitation, le taux se maintient à zéro. En ce qui concerne la taxe foncière bâtie, il annonce une base de 28 839 001 euros pour l'année 2021, avec un taux d'imposition de 28,52 %. Pour la base prévisionnelle 2022, il est prévu un montant de 29 867 000 euros, entraînant un produit en augmentation de 8 518 068 euros. Concernant le foncier non bâti, il mentionne une base de 201 346 euros avec un taux d'imposition de 88,31 % pour l'année 2021, tandis que la base prévisionnelle pour 2022 est estimée à 200 900 euros, générant un produit de 177 415 euros. Ainsi, le total pour les deux catégories de foncier s'élève à 8 695 483 euros.

M. Lauer continue en évoquant l'allocation compensatrice au titre des taxes d'habitation, qui s'établit à 291 881 euros, et les montants pour le foncier bâti et non bâti, totalisant 2 165 230 euros.

Il note également qu'aucun produit n'est attendu pour les professionnels et la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), ce qui conduit à un total de 2 457 110 euros pour la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

M. Lauer précise ensuite que, selon l'État, le montant de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) pour l'année 2022 est fixé à 1 331 051 euros, chiffre identique à celui de 2021. Il évoque également la Garantie Individuelle des Ressources (GIR), qui s'établit à 2 575 759 euros. Il note qu'un coefficient correcteur est appliqué, puisque la ville de Saint-Avold est surcompensée, ce qui engendre un prélèvement de 668 402 euros au titre des contributions directes. Il conclut en indiquant que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour la ville de Saint-Avold demeurera négative, comme lors des deux années précédentes, entraînant un nouveau prélèvement sur le produit des taxes.

Il informe également le conseil que le montant de la participation au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) pour 2022 n'a pas encore été communiqué par les services préfectoraux. Il rappelle alors que, comme chaque année, le conseil municipal est amené à fixer le taux de fiscalité applicable à l'exercice en cours. Il propose de maintenir les taux votés en 2021, à savoir, pour la taxe foncière sur le bâti, 28,52 % et pour le foncier non bâti, 88,31 %, ce qui devrait générer un produit total attendu de 8 695 483 euros. Il invite alors les membres du conseil à poser des questions.

M. Atmania, prenant la parole, s'excuse pour son léger retard. Il exprime qu'il n'a pas de questions particulières à poser, mais qu'il souhaite faire une remarque. Il annonce son opposition au maintien de ces taux pour des raisons de cohérence. Il explique qu'étant donné l'excédent dégagé, qui pourrait suffire à financer les investissements de la collectivité, il n'y a pas de nécessité à maintenir la hausse des taxes votée l'année précédente, laquelle a engendré une charge supplémentaire de 2,5 millions d'euros pour les ménages naboriens. Il conclut en réaffirmant son opposition au maintien de ce taux de taxe.

M. Le Maire, après avoir pris note de cette intervention, demande s'il y a d'autres questions. Il propose alors de passer au vote.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

<u>A noter</u>: 2 votes contre (M. ATMANIA pour lui et son mandant M. WOJCIECHOWSKI) <u>8 abstentions</u>: M. MOUTON, Mme MESNIER, Mme LALLEMENT, Mme KLEIN pour elle et sa mandante Mme MATHE, Mme BETTINGER, Mme NACIRI pour elle et son mandant M. CHAALAL.

Pour extrait conforme Saint-Avold le 12 décembre 2024

SIGNATURES DES MEMBRES PRESENTS

Prière de signer dans la case correspondante, sous votre nom.

Prière de signe	r dans la case correspondante, .	sous votre nom.			
M. René STEINER	M. Umit YILDIRIM	Mme Raymonde SCHWEITZER ABSENTE			
M. Gaëtan VECCHIO	Mme Carine MULLER	M. Pascal LAUER			
ABSENT					
Mme Amandine GUERIN	M. Lothaire GAUDIG	Mme Virginie SPIR			
M. Pascal HELFENSTEIN	M. Jean-Claude BREM	Mme BECKER-BARDELMANN Myrna ABSENTE			
Mme Hermine MALAMANE	Mme MATHE-HERMAL Geneviève ABSENTE	M. Antoine PELLEGRINI			
M. Alain LETULLIER	M. Serge HAYDINGER	Mme Monique BETTINGER			
M. Olivier MOUTON	Mme KLEIN MORAWSKI Christine	M. Kévin HERBIVO ABSENT			
Mme Najia BOUCHENGA ABSENTE	Mme ANNECCA-BECKA Sophie ABSENTE	M. Ismail AJDID ABSENT			
Mme Solène LALLEMENT	Mme Bérangère MESNIER	M. André WOJCIECHOWSKI ABSENT			
Mme Edahbia NACIRI	M. Tristan ATMANIA	Mme Nathalie PILI ABSENTE			
Mme Valentine BORRACCIA ABSENTE	Mme Mireille STELMASZYK ABSENTE	M. Mohamed CHAALAL ABSENT			

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées, M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19h43